



ASPHME

RAPPORT ANNUEL



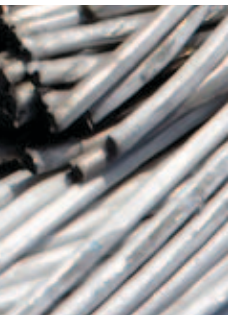




CONTENU



Association et conseil d'administration	2
Délégations et organigramme	3
Équipe	4
Message des coprésidents	5
Rapport du trésorier	7
Mot du directeur général	8
Faits saillants	9
Activités	11
Rapport des vérificateurs	13



ASPHME

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement (ASPHME) oeuvre à la prévention des accidents et des maladies du travail. Elle vise à éliminer à la source les dangers qui menacent la santé et la sécurité des travailleurs.

Une mission

« À l'ASPHME, les clients sont notre raison d'être, nos employés notre force, le paritarisme notre préoccupation et la prévention des lésions professionnelles notre motivation.

Notre mission est d'être le leader et l'agent de changement afin de promouvoir auprès de notre clientèle la prévention des lésions professionnelles en fournissant des produits et des services de qualité dans une démarche paritaire.

Tous les membres de l'équipe de l'ASPHME adhèrent à cette mission. »

Quatre engagements

- Nous assurons la satisfaction de notre clientèle et de nos employés;
- Nous offrons à nos clients des produits et des services de qualité en matière de prévention des lésions professionnelles qui rencontrent les normes d'excellence;
- Nous soutenons nos efforts par l'élaboration d'objectifs clairs et par une évaluation objective des résultats;
- Nous desservons nos trois secteurs équitablement et nous sommes présents dans toutes les régions du Québec.

Une mosaïque de clientèles

- Trois secteurs d'activités économiques : fabrication de produits en métal, fabrication de produits électriques et industries de l'habillement;
- 5 501 entreprises réparties en 3 683 Métal, 990 Électrique, 828 Habillement;
- Environ 125 000 travailleurs oeuvrent dans ces entreprises.

ASSOCIATION

Conseil d'administration

Partie patronale

Louis Arsenault
Membre du comité exécutif
Institut des manufacturiers du vêtement du Québec

Robert Couture
Institut canadien de la construction en acier

Normand Durocher
Coprésident et membre du comité exécutif
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

David Garceau
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

André O. Morin
Institut d'acier d'armature du Québec

Sylvain Parisien
Membre du comité exécutif
Association de la construction du Québec

Josée Pinault
Membre du comité exécutif
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Partie syndicale

Daniel Cloutier
Unifor (FTQ)

Martin Laberge
Syndicat des Métallos (FTQ)

Alain Lampron
Trésorier et membre du comité exécutif
Fédération de l'industrie manufacturière (CSN)

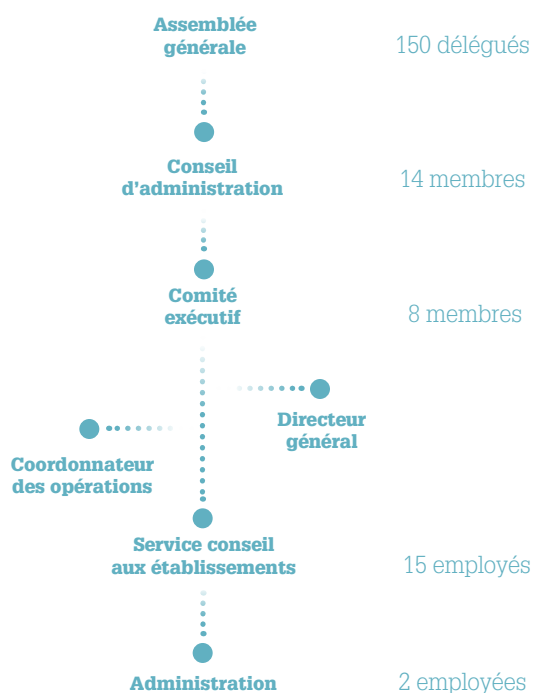
Denis Longtin
Membre du comité exécutif
Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale

Claude St-Marseille
Membre du comité exécutif
Union des employés et des employées de service, Section locale 800

Denis Trottier
Coprésident et membre du comité exécutif
Syndicat des Métallos (FTQ)

Luc Vachon
Fédération démocratique de la métallurgie (CSD)

Organigramme



Fonctionnement

L'assemblée générale est constituée de 150 délégués : 75 représentants syndicaux et 75 représentants patronaux.

Le conseil d'administration est composé de 14 membres : 7 représentants syndicaux et 7 représentants patronaux.

Il exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale, sous réserve des dispositions législatives qui l'encadrent :

- Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Règlement sur les associations sectorielles paritaires pour la santé et la sécurité du travail;
- Règles budgétaires à l'intention des ASP.

Le comité exécutif est formé de huit membres.

Il administre les affaires courantes de l'Association et il étudie les dossiers pour faciliter la prise de décision au conseil d'administration.

Associations patronales

délégués

Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada	30
Association de la construction du Québec	20
Institut canadien de la construction en acier	6
Institut d'acier d'armature du Québec	4
Institut des manufacturiers du vêtement du Québec	15

Associations syndicales

délégués

Les associations syndicales FTQ	55
Les associations syndicales CSN	10
Les associations syndicales CSD	10





Alain Plourde
Directeur général
1994 à 2014



Nathalie Laurenzi
Directrice générale
Nommée en 2014



Jocelyne Arsenault
Conseillère en gestion
de la prévention



Marie-Noëlle Bonin
Secrétaire



Michel Charland
Conseiller technique



Guillaume Coté
Conseiller technique



Daniel Demers
Conseiller en gestion
de la prévention



René Dufresne
Conseiller en gestion
de la prévention



Lise Émond
Adjointe
administrative



Julie Fennety
Conseillère technique



Caroline Godin
Conseillère en gestion
de la prévention



Mila Gomez
Conseillère en gestion
de la prévention



Yvon Lacombe
Conseiller en gestion
de la prévention



Pierre Lamoureux
Conseiller en gestion
de la prévention
1989 à 2014



Marie-Josée Ross
Conseillère technique



Yves St-Jacques
Conseiller technique



Chantal St-Onge
Conseillère en gestion
de la prévention



Serge Simoneau
Coordonnateur
des opérations



Mario Vézina
Conseiller en gestion
de la prévention



Denis Trottier
Coprésident syndical



Normand Durocher
Coprésident patronal

Être votre chef de file en prévention

Depuis déjà cinq années, votre Association sectorielle paritaire travaille avec vous, pour vous, afin de vous offrir les meilleurs services en prévention des lésions professionnelles. C'est avec une grande fierté que nous vous présentons les principales réalisations de 2014.

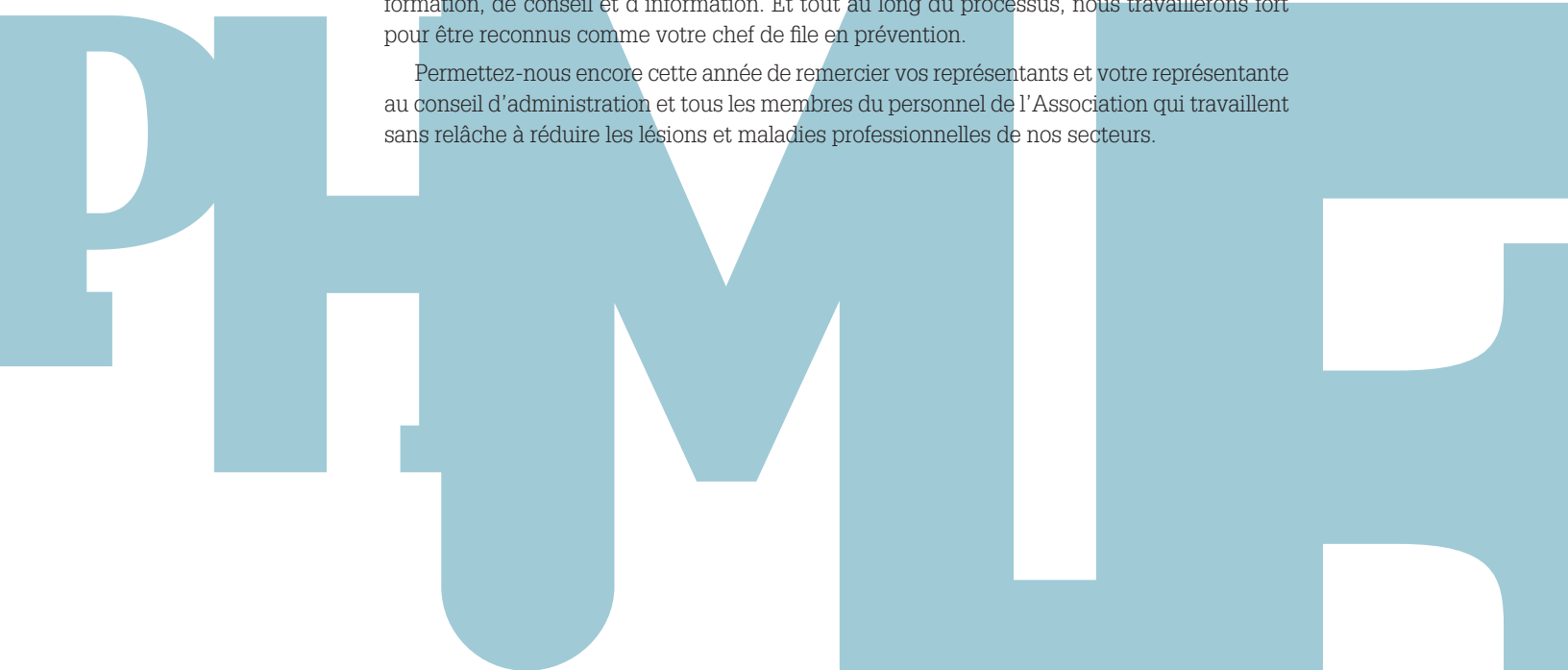
Depuis toujours, notre approche se distingue par une connaissance approfondie des milieux de travail de nos secteurs, nous permettant ainsi d'offrir des services variés et surtout adaptés aux employeurs et travailleurs auprès desquels nous intervenons. Jumelée aux interventions directement en entreprise, l'organisation de regroupements régionaux nous permet chaque année de rejoindre toutes les entreprises du Québec, peu importe leur taille et le nombre de travailleurs à former.

Notre préoccupation de continuellement nous ajuster aux besoins des entreprises nous pousse à renouveler nos façons de faire et à innover. Votre Association demeure donc active et un partenaire de choix pour de nombreuses collaborations à des conférences et des recherches en santé et sécurité du travail, notamment auprès d'organismes reconnus comme l'IRSST, la CSST, la CSA, l'ÉTS et les CRSSS.

Comme vous pouvez le constater, tout ceci n'est possible que grâce au savoir-faire et à l'expertise des membres du personnel, tous dévoués à la cause de la prévention des accidents. C'est dans cette même optique que le conseil d'administration examine l'option de fusionner avec le secteur de l'imprimerie et activités connexes. L'objectif serait d'allier nos expertises communes et devenir un des acteurs majeurs en prévention du secteur manufacturier au Québec dès 2016.

Soyez assurés que, tout comme cela a été le cas lors de la fusion avec les industries de l'habillement réalisée en 2010, ces efforts viseront l'amélioration continue de nos services de formation, de conseil et d'information. Et tout au long du processus, nous travaillerons fort pour être reconnus comme votre chef de file en prévention.

Permettez-nous encore cette année de remercier vos représentants et votre représentante au conseil d'administration et tous les membres du personnel de l'Association qui travaillent sans relâche à réduire les lésions et maladies professionnelles de nos secteurs.







Alain Lampron
Trésorier

Un bilan positif

Vous le constaterez à la lecture du rapport financier des vérificateurs, les finances de l'Association demeurent équilibrées et saines. J'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants de ces états financiers dont vous trouverez le détail à la fin de notre rapport annuel.

- Les revenus ont totalisé 2 484 751 \$ et provenaient de deux sources : 2 301 000 \$ des cotisations prélevées par la CSSST et de 183 751 \$ de revenus divers tels les produits de placements et la vente de produits et de services. Les dépenses se sont élevées à 2 305 849 \$;
- Le budget a été supérieur de 43 317 \$ à celui de l'an passé;
- Le taux de cotisation était de 0,052 \$ du cent dollars de la masse salariale.

Nous avons donc terminé l'exercice budgétaire de 2014 avec un excédent de l'ordre de 178 902 \$, lequel sera réinvesti pour maintenir la qualité de nos services et le nombre de nos employés au meilleur coût possible. Dans un secteur qui change constamment, continuer à faire preuve d'une certaine prudence nous semble essentiel. Nous avons donc créé des réserves pour nous permettre d'absorber les imprévus qui pourraient découler des variations de masses salariales dans nos secteurs et ainsi pallier l'influence négative de ces baisses possibles. Fidèle à ses habitudes, l'Association est en équilibre budgétaire et demeure solide pour assurer la continuité de ses services et l'atteinte de ses objectifs.





Alain Plourde

Directeur général
1994 à 2014

J'éprouve un sentiment de très grande fierté mais aussi d'humilité face aux réalisations des dernières années. L'année 2014 m'a inspiré et permis de prendre une décision majeure pour moi, tandis que 2015 s'avère déjà une nouvelle étape pleine de défis.

À l'ASPHME, nous avons vécu une année charnière dont les retombées permettront d'offrir encore les meilleurs services à l'ensemble de nos clientèles. En effet, le conseil d'administration a réfléchi à la possibilité que l'ASP Imprimerie et activités connexes se fusionne à nous. Ainsi, à la suite d'une demande de l'ASP Imprimerie et activités connexes auprès de la CSST et des directeurs généraux de l'ensemble des ASP, la décision du conseil d'administration est de soumettre aux délégués de l'assemblée générale de nos secteurs la recommandation de fusionner avec cette ASP. Cette proposition sera faite aux délégués lors de l'assemblée générale pour que cette fusion soit réalisable et effective dès janvier 2016.

Parlons maintenant des réalisations de 2014. Nous avons offert cinq cent cinquante-quatre (554) sessions de formation; une certaine baisse par rapport aux deux dernières années. Cette situation s'explique en partie par la baisse d'activités du secteur manufacturier et aussi par le fait que nous avons déjà formé une grande majorité des travailleurs et des employeurs en ce qui concerne les formations liées à la conformité réglementaire. Nous sommes quand même heureux de constater qu'au fil des ans, les entreprises du secteur continuent de faire appel aux services de nos professionnels dont ils apprécient les compétences et la qualité offertes.

Le besoin des entreprises pour les formations est réel mais il est aussi légitime de se questionner sur son évolution dans l'avenir. Selon moi, bien que la question reste pertinente, il demeure essentiel de nous concentrer sur les solutions à envisager pour continuer à maintenir notre engagement envers la prévention des lésions professionnelles. L'heure est à l'action et à la mobilisation afin de permettre à l'ensemble des secteurs d'activités de recevoir des services toujours meilleurs et des produits adaptés à leurs besoins.

De plus, nos choix stratégiques se reflètent aussi, dans le quotidien, par la mise en œuvre de nos services et de nos projets de développement en prévention. Nous entendons maintenir nos actions concertées pour répondre aux enjeux que dictent les grands dossiers de l'heure. Ces dossiers sont spécifiquement : les services auprès des petites et moyennes entreprises, ABC de la prévention, PROGRESST, l'audit de gestion, la formation de gestionnaires de premier niveau, la sécurisation et le cadenassage des machines, la prévention des blessures liées à la manutention, l'intégration compétente et sécuritaire des jeunes et des nouveaux travailleurs ainsi que la mise en œuvre de services autonomes plus structurés et faciles à intégrer.

Nous poursuivrons notre programme de regroupements régionaux pour faciliter la mise en commun des savoirs en SST et le réseautage des PME.

Enfin, on doit aussi veiller à relever un certain nombre de défis d'ordre administratif. Avec la fusion, nous nous pencherons plus particulièrement sur le dossier des ressources humaines pour réussir l'intégration harmonieuse du nouveau personnel à l'équipe actuelle et continuer à favoriser la formation continue.

Un autre axe stratégique pour 2015 concerne le marketing de l'ASP et la promotion de la prévention de la SST. Dans un souci de poursuivre le dialogue avec les décideurs patronaux et syndicaux de nos secteurs, nous souhaitons maintenir vivante la préoccupation pour les questions touchant la SST. Dans un même ordre d'idée, notre site Web contribue grandement à notre rayonnement et nous nous engageons à continuer à le mettre à jour et à l'enrichir pour rejoindre et informer nos clientèles.

En terminant, permettez-moi de remercier les membres du conseil d'administration et chacun des membres du personnel, en particulier, pour leur soutien, leur dévouement et leur travail. Sans eux, maintenir un engagement supérieur pour la prévention des accidents et des maladies du travail, au cours de ces vingt dernières années, aurait été impossible.

Services directs aux entreprises

Le tableau suivant illustre la répartition des visites dans les entreprises de nos secteurs d'activités.

Les 1173 visites ont été réalisées dans 428 entreprises. Outre ces visites dans les usines, nous avons rejoint, par l'un ou l'autre de nos services, près de 600 entreprises différentes. Ainsi plus de 60 % du temps disponible a été consacré en services directs à la clientèle. Ces services sont : Les services ponctuels, la formation, ABC de la prévention, les demandes Ad Hoc et la prospection. Les 22 regroupements régionaux ont permis aux 865 représentants de 229 entreprises d'échanger sur des sujets communs en prévention de la santé et sécurité du travail.

Il faut préciser que ce ne sont pas toutes les entreprises qui ont besoin de nos services dans une même année. Les raisons sont multiples, par exemple, la formation de leur personnel au courant des dernières années, la correction et l'amélioration du parc machine et l'adaptation des postes de travail lors des années précédentes, l'utilisation autonome des fiches techniques et des grilles d'autodiagnostic, etc.

Notons aussi qu'environ 10 % du temps a été utilisé pour mettre à jour et pour développer les nouvelles sessions de formation, les guides de prévention et les fiches techniques.

*Il est à noter que malgré nos efforts pour en vérifier le décompte exact et compte tenu de la diversité de nos services, une même entreprise peut être représentée à plus d'une reprise dans le total.

Services ponctuels	429
Formations	287
Demandes Ad Hoc	165
Formations pratiques	117
Prospection	94
ABC de la prévention	78



Services à la clientèle

Les conseillers soutiennent les entreprises dans la prise en charge de la prévention des lésions professionnelles. Les interventions répondent à des demandes paritaires des représentants des entreprises. Les conseillers interviennent entre autres dans les champs de compétences suivants :

- Le comité de santé et de sécurité
- L'enquête et l'analyse des accidents
- L'inspection des milieux de travail
- La mise en place des plans de prévention
- La sécurité des machines
- Les espaces clos
- La ventilation générale et locale
- L'aménagement des postes de travail
- Les équipements de protection individuelle
- Le bruit
- Les risques électriques

Le programme « Sécurité des machines » de la CSST incite plusieurs entreprises à nous demander d'intervenir pour les aider à solutionner leurs problèmes de sécurité. Cette problématique exige beaucoup d'efforts afin de répondre le plus rapidement possible auprès des usines souvent en situation d'urgence car un ou des scellés ont été mis en place par les inspecteurs de la CSST.

Regroupements régionaux

Ces activités permettent aux membres des entreprises d'échanger sur différents sujets d'intérêts en relation avec la santé et la sécurité. En 2014, nous avons tenu 22 rencontres régionales portant sur différents thèmes.

Voici les principaux thèmes qui ont été traités :

- Pourquoi la prévention ?
- Dix moyens infaillibles pour faire couler votre comité de santé et de sécurité
- Donner un sens au travail - Promouvoir le bien-être psychologique
- Les responsabilités en SST au donneur d'ouvrage
- Le secouriste en milieu de travail : ses droits et responsabilités

865 personnes provenant de 229 entreprises se sont déplacées pour assister à l'une ou l'autre des rencontres.



FORMATION

554 sessions de formation ont été offertes aux entreprises, ce qui nous a permis de rejoindre **4560** participants. Ces sessions de formation totalisent **1978** heures. Pour avoir une meilleure idée des formations qui ont été dispensées, voici quelques données. Nous avons offerts au cours des trois dernières années **2159** sessions de formation auxquelles ont participé tout près de **18 341** personnes. Cette année, les cours qui ont rejoint le plus grand nombre de participants sont :

▪ Informations générales sur le SIMDUT	1 191
▪ Cariste et la prévention des accidents du travail	1 178
▪ Gréage et appareils de levage	1 022
▪ Le travail en espaces clos	203
▪ Utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices	170
▪ Travailler devant un écran de visualisation	144
▪ La sécurité reliée à l'électricité	108
▪ Enquête et analyse d'accidents	96
▪ Mettre en œuvre un programme de cadenassage	93
▪ Le processus de gestion de la prévention	93
▪ La sécurité en soudage et en coupage	37

Les formateurs externes qui utilisent intégralement notre contenu de formation ont également formé 952 participants, pour les formations Gréage, Cariste et SIMDUT.

Relations avec les partenaires

Nous travaillons conjointement avec nos partenaires comme la CSST, les Régies régionales, les CLSC et plusieurs autres ASP à l'organisation et à la tenue de différentes activités comme les colloques, traduction de vidéo ou encore la planification des interventions dans certaines régions afin de pouvoir répondre plus adéquatement aux besoins des entreprises.

Nous travaillons plus particulièrement en étroite collaboration avec l'IRSST sur différents dossiers :

- Ceinture de sécurité pour chariots élévateurs à contrepoids – Étude préliminaire de critères normatifs et d'utilisabilité
- Effets de la posture de travail manuel répétitif sur les patrons musculaires indicateurs de TMS
- Portrait des pratiques de prévention primaire et secondaire en bureautique au Québec chez les intervenants et dans les milieux de travail
- Gants de protection : Résistance aux agresseurs mécaniques multiples – Coupures et perforations simultanées
- Effets des contaminants industriels sur la résistance à la coupure, à la perforation et à la déchirure des gants de protection – Phase 2

Nous sommes membres du comité responsable du réseau d'échange sur la manutention manuelle (REM) qui regroupe des ergonomes représentant les ASP, les CSSS, l'entreprise privée, la CSST et l'IRSST.

PROJETS

Les projets terminés au cours de l'année 2014

La deuxième édition du « Guide de prévention pour le soudage et le coupage », la grille d'autodiagnostic sur le « Ferrailleur » (nouvelle grille) et la révision de celle portant sur le « Tour conventionnel ».

Nous avons également fait la production de deux capsules vidéos. La première qui traite des « Espaces clos » est un produit de Worksafe de la Colombie-Britannique. Nous avons obtenu l'accord de cet organisme pour en faire la traduction en français. Cette traduction est le fruit d'une collaboration entre cinq ASP. L'autre, produite à l'interne, porte sur les « Risques électriques ».

Enfin pour les produits de formation, nous avons terminé la formation sur les plates-formes élévatrices ainsi que les outils d'accompagnement pour la formation pratique Cariste et la formation pratique Gréage.





Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi qu'aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi qu'aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ET RESTRICTIONS QUANT À L'UTILISATION

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les règles comptables particulières appliquées. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi qu'aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de la CSST et de l'association et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Poirier et associés
Vaudreuil-Dorion
16 mars 2015

Résultats

	Budget \$	2014 \$	2013 \$
PRODUITS			
Formation	150 000	151 496	154 827
Subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	2 301 000	2 301 000	2 258 628
Expertise	1 000	2 445	4 740
Intérêts	23 000	23 215	22 139
Autres	—	6 595	1 100
	2 475 000	2 484 751	2 441 434
CHARGES			
Salaires et charges sociales (annexe A)	1 809 000	1 791 737	1 829 373
Fonctionnement (annexe B)	636 000	492 272	573 037
Immobilisations (annexe C)	30 000	21 840	28 466
	2 475 000	2 305 849	2 430 876
EXCÉDENT DES PRODUITS sur les charges	—	178 902	10 558

Évolution de l'actif net

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2014 Total \$	2013 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	39 459	594 724	634 183	616 238
Excédent des produits sur les charges	—	178 902	178 902	10 558
Investissement en immobilisations	21 840	—	21 840	28 466
Amortissement	(23 576)	—	(23 576)	(21 079)
Excédent du montant autorisé (note 2)	—	(152 438)	(152 438)	—
SOLDE À LA FIN	37 723	621 188	658 911	634 183

Bilan

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	17 247	10 584
Placements temporaires (note 4)	1 095 000	900 000
Débiteurs (note 5)	72 670	90 531
Encaisse en fidéicommiss	50 449	33 048
Charges payées d'avance	7 312	5 353
	1 242 678	1 039 516
Immobilisations (note 6)	37 722	39 458
	1 280 400	1 078 974
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	418 602	411 743
Montant à payer – CSST	152 438	—
Traitements différés	50 449	33 048
	621 489	444 791
ACTIF NET		
Investis en immobilisations	37 723	39 459
Non affectés	621 188	594 724
	658 911	634 183
	1 280 400	1 078 974

Activités de fonctionnement

	2014 \$	2013 \$
Excédent des produits sur les charges	178 902	10 558
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Débiteurs	17 861	(28 389)
Charges payées d'avance	(1 959)	5 888
Encaisse en fidéicommiss	(17 401)	—
Créditeurs	6 859	99 351
Traitements différés	17 401	—
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	201 663	87 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	910 584	823 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 112 247	910 584
Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	17 247	10 584
Placements temporaires	1 095 000	900 000
	1 112 247	910 584

Notes complémentaires

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est une association sectorielle paritaire constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À ce titre et conformément à l'article 99.1 de cette Loi, il est une personne morale au sens du Code civil. En vertu de l'article 101 de la même Loi, il a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités de la fabrication de produits en métal, de produits électriques et des industries de l'habillement, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et sécurité du travail.

2. Règles comptables particulières

L'Association applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada Comptabilité, à l'exception des règles régissant les immobilisations qui sont plutôt tirées des Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

Les acquisitions sont à la fois portées à la charge l'année de l'acquisition et portées à l'état de la situation financière via les actifs nets investis en immobilisations. Aucune charge d'amortissement n'est portée aux résultats. La valeur des immobilisations ainsi que de l'actif net investi en immobilisations est réduite à chaque année pour un montant équivalent à l'amortissement calculé.

3. Principales méthodes comptables

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Association constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

STOCKS

Les achats de matériel ainsi que le matériel produit sont comptabilisés directement aux opérations de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et agencement	10 ans
Équipement médical	5 ans
Matériel informatique et audiovisuel	2 ans
Films, vidéos et diaporamas	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Système téléphonique	10 ans

ACTIF NET

En vertu des règles budgétaires applicables aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail édictées par la CSST, l'actif net non affecté peut être conservé par l'organisme jusqu'à un maximum du plus élevé de 250 000 \$ ou 25 % de l'ensemble des revenus de l'association pour l'année en cours. Au 31 décembre 2014, l'actif net non affecté est supérieur à la limite permise de 621 188 \$. Conséquemment, un montant de 152 438 \$ de l'actif net est affecté et présenté à titre de montant à payer—CSST au bilan.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation des instruments financiers

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et de l'encaisse en fidéicommiss.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs.

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

COÛTS DE TRANSACTION

L'association comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

4. Placements temporaires

	2014	2013
	\$	\$
Épargne rachetable, 1,35 %, échéant en janvier 2015	181 815	900 000
Épargne rachetable, 1,37 %, échéant en juillet 2015	690 000	—
Épargne non rachetable, 1,42 %, échéant en octobre 2015	223 185	—
	1 095 000	900 000

5. Débiteurs

	2014	2013
	\$	\$
Clients	29 630	41 673
Intérêts courus	18 589	12 853
Avance aux employés	2 100	2 400
Taxes de vente	22 351	33 605
	72 670	90 531

6. Immobilisations

	Coût	2014		2013
	Ammortissement	cumulé	Valeur	Valeur
	\$	\$	nette	nette
			\$	\$
Mobilier et agencement	73 105	67 845	5 260	8 380
Équipement médical	2 230	2 230	—	149
Matériel informatique et audiovisuel	167 437	145 530	21 907	19 189
Films, vidéos et diaporamas	30 860	30 546	314	—
Améliorations locatives	73 194	72 318	876	1 126
Système téléphonique	12 487	3 122	9 365	10 614
	359 313	321 591	37 722	39 458

7. Créditeurs

	2014	2013
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	11 836	37 443
Vacances courues	102 277	112 412
Salaires et retenues à la source	45 062	38 703
Indemnités de départ à la retraite	259 427	223 185
	418 602	411 743

8. Engagements contractuels

L'engagement pris par l'association en vertu d'un bail totalise 303 377 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2015	148 482 \$
2016	142 980 \$
2017	11 915 \$
	303 377 \$

19

9. Indemnités de départ à la retraite

La convention collective attribue pour les employés ayant plus de 20 ans d'ancienneté une indemnité équivalente à 20 semaines de salaire et pour les employés de 25 ans d'ancienneté, 25 semaines de salaire. Cette indemnité est payable au départ de l'employé et une provision a été enregistrée en ce sens.

10. Instruments financiers

RISQUES ET CONCENTRATIONS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques au 31 décembre 2014.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association est exposée à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Renseignements complémentaires

	Budget \$	2014 \$	2013 \$
Annexe A Salaires et charges sociales			
Salaires, bureau et administration	1 515 000	1 468 882	1 463 109
Indemnités de départ à la retraite	—	36 242	88 623
Charges sociales	294 000	286 613	277 641
	1 809 000	1 791 737	1 829 373

Annexe B Fonctionnement

Déplacements	145 000	110 703	135 094
Dépenses de bureau	50 000	45 870	46 152
Loyers de bureaux et locaux	165 000	148 323	156 843
Taxes et permis	1 000	34	200
Assurances de bureau	7 000	6 175	5 573
Impression de documents	43 000	18 184	40 406
Fournitures de bureau	17 000	8 738	10 612
Documentation	500	408	290
Publicité et recrutement	21 000	13 860	15 279
Perfectionnement	10 000	6 394	4 044
Location de matériel roulant	12 500	12 500	12 500
Honoraires professionnels	48 000	24 469	39 731
Expertise	2 000	702	1 538
Réunion	95 000	79 418	89 306
Représentation	1 000	420	180
Jetons de présence	13 300	13 545	11 754
Frais bancaires	2 000	1 711	1 767
Cotisations-associations	2 000	818	1 693
Mauvaises créances	500	—	75
Équipement non capitalisé	200	—	—
	636 000	492 272	573 037

Annexe C Immobilisations

Ameublement et équipement	1 000	—	4 059
Équipement informatique	25 000	21 491	23 156
Matériel audiovisuel	2 500	349	—
Améliorations locatives	1 500	—	1 251
	30 000	21 840	28 466



***Association paritaire pour la santé
et la sécurité du travail
secteur de la fabrication de produits en métal,
de la fabrication de produits électriques
et des industries de l'habillement***

www.asphme.org

2271, boul. Fernand-Lafontaine
Bureau 301
Longueuil (Québec) J4G 2R7
Tél. : 450 442-7763
Télec. : 450 442-2332

979, av. de Bourgogne
Bureau 570
Québec (Québec) G1W 2L4
Tél. : 418 652-7682
Télec. : 418 652-9348